

détruire sa victime. Et si vous n'êtes pas assez honnête pour voir et comprendre cela, que me fait votre mépris ?

Maintenant, un mot à propos de l'autre interdit par l'évêque O'Regan.

Je vous dirai hardiment que, s'il y a quelque chose d'honorable dans ma vie, c'est d'avoir mérité la colère d'un homme si publiquement dépravé. Quoiqu'il ne m'eût jamais interdit (il ne fit que me menacer) il trouva bon de publier qu'il l'avait fait. Mais dans sa lettre du 20 novembre 1856, où il donne publiquement les raisons de cette soi-disant sentence, il dérange quelque peu votre plan, mon cher monsieur Bruyère, de faire croire à mes amis du Canada que c'était pour cause d'immoralité. Dans cette lettre, qui fut publiée dans le temps dans tous les journaux catholiques du Canada, et que vous pouvez aisément vous procurer, l'évêque dit : "Son manque obstiné d'obéissance—son langage violent—m'obligent de le suspendre !"

Je remercie et je bénis mon Dieu de m'avoir donné la force de dire quelques grandes vérités à cet évêque, ou plutôt à ce tyran mitré. Il était si pervers que nombre de prêtres, parmi lesquels je me trouvais, écrivirent au Pape contre sa conduite ; l'archevêque de St.-Louis, et plusieurs autres évêques ayant aussi porté des plaintes sérieuses contre son administration, son diocèse lui fut ôté, et il fut nommé évêque "in partibus infidelium," ce qui, vous le savez très bien, signifie un évêché dans la lune.

La sentence d'interdit ne m'ayant jamais été servie d'aucune façon, l'église me permettait de n'y faire aucune attention ; et l'excommunication subséquente ayant été apportée par trois prêtres ivres et n'étant pas signée par l'évêque, ni par aucun de ses grands-vicaires ou par ses députés connus, j'étais obligé par les lois de l'église de n'y faire aucune attention.

Les Révérends MM. Désaulniers et Moïse Brassard étant venus, quelque temps plus tard du Canada pour s'enquérir de ces faits, et nous réconcilier avec l'évêque, déclarèrent, devant plus de 500 personnes, que "nous ne pouvions pas être blâmés de n'avoir fait aucun cas de cette sentence, qui était évidemment et publiquement contre toutes les lois connues de l'église."

Mais je ne garde aucune rancune contre ce malheureux évêque mort il y a cinq ans, bien au contraire ; sa vie déplorable, ses vices, son manque complet de principes, qui força les évêques des États-Unis de le dénoncer au Pape, par qui il fut condamné—m'aideront beaucoup, par la miséricorde de Dieu, à connaître l'église de Rome telle qu'elle était, telle qu'elle est, et telle qu'elle sera jusqu'au grand jour où Dieu ouvrira les yeux de ses pauvres esclaves, et les amènera aux pieds de Jésus qui les rendra libres par sa parole et purs par son sang.

Ensuite, quand vous citez contre moi une sentence passée, non par le Synode de Chicago, mais par une petite minorité d'un presbytère, (sept membres seulement sur trente-cinq) vous ne saviez